



ASSIDOM C'EST :

- des interventions sur **Paris** et les départements d'**Île-de-France**
- des interventions de quelques heures/jour à 24h/24, les week end, les nuits
- la rencontre préalable d'un responsable avec la personne ou son entourage
- le remplacement des intervenants en cas de nécessité et/ou d'urgence
- le choix entre deux formules de gestion :
 - prestataire
 - mandataire
- l'avantage de la réduction d'impôts de 50% pour les services à domicile
- un site Internet : www.assidom.com



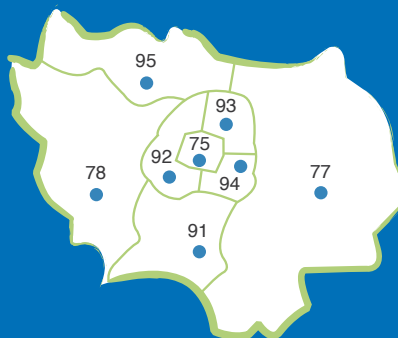
AssiDom a été créée par Anne Bourdariat, engagée depuis **35 ans** pour **améliorer la vie et le bien-être des personnes fragiles**.

Son équipe vous proposera **l'auxiliaire de vie la mieux adaptée** à votre situation et vous accompagnera dans la gestion de son intervention.

En contactant **AssiDom**, vous êtes directement en relation avec des professionnels du maintien à domicile. À votre écoute, Anne Bourdariat et son équipe sont toujours disponibles pour **répondre à vos questions** dans leur domaine de compétence.

AssiDom est titulaire de **l'agrément qualité** et, depuis 7 ans, de la **certification de services Qualicert**, délivrée par SGS qui réalise des audits annuels.

Pour nous joindre : 01 43 46 22 40



Conception-Réalisation : K'Noë 01 56 20 28 28



Un seul
numéro d'appel :
01 43 46 22 40

**Une disponibilité
7 j/7 y compris
les jours fériés**

L'assistance à domicile

www.assidom.com



Les 3 R d'ASSIDOM
Réactivité - Rigueur - Respect

Depuis 1993, **AssiDom** assiste au quotidien les personnes en situation de dépendance (grand âge, handicap, maladie) par des auxiliaires de vie qualifiées et expérimentées.

- Vous recherchez **une auxiliaire de vie** pour vous-même ou un de vos proches
- Vous souhaitez une **personne compétente**, capable de prendre les bonnes décisions
- Au delà de l'assistance technique, vous souhaitez un **accompagnement empathique** dans le **respect** de la personne

► **Nous vous conseillons** en fonction de votre situation

► **Nous sélectionnons** nos auxiliaires de vie en tenant compte de leurs compétences, mais aussi de leur aptitude à établir des relations sereines avec les personnes dont elles ont la charge.

L'AUXILIAIRE DE VIE

Que peut-on demander à une auxiliaire de vie ?

L'auxiliaire de vie a pour mission **d'accompagner la personne au quotidien** selon ses besoins :

- faciliter le maintien d'une bonne hygiène corporelle, la toilette, l'habillage et le déshabillage
- aider à la mobilité, au domicile ou à l'extérieur
- faire les courses, préparer les repas, assurer l'entretien courant, le lavage du petit linge, la réfection et le changement du lit
- animer la vie et stimuler la personne chaque fois que nécessaire
- aider pour des démarches administratives, prendre des rendez-vous, rédiger des courriers
- favoriser les loisirs : sorties culturelles, déplacements en province

En cas de pathologies lourdes, peut-elle intervenir dans les soins ?

L'auxiliaire de vie est une **interface avec l'équipe médicale** (médecins, infirmières,

kinésithérapeutes, hospitalisation à domicile) pour faciliter l'organisation des soins. Elle ne réalise aucun acte médical.

Elle est un **soutien efficace** pour le suivi et la prise de médicaments (suivant la prescription médicale), la gestion de situations anormales comme la mise en alarme d'une pompe destinée à la nutrition.

En accord avec l'équipe médicale, elle peut changer les packs de nutrition en cas de nutrition entérale, réaliser les aspirations endo-trachéale.

Elle est aussi un **soutien moral** en cas de douleur, de traitement lourd comme la chimiothérapie, ou d'état dépressif.

AssiDom sélectionne l'auxiliaire de vie en fonction de sa formation (auxiliaire de vie sociale, assistante de vie aux familles, aide-soignante, aide médico-psychologique, capacité à l'aspiration endo-trachéale) pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne.

Est-ce la même auxiliaire qui suit la personne ?

Oui, pour créer un lien et une confiance mutuelle avec l'auxiliaire de vie, c'est la même auxiliaire de vie qui intervient. Ce n'est qu'en cas d'absence pour maladie, congés ou formation qu'elle est remplacée. Ceci évite un stress inutile pour la personne.

Dans le cas où l'intervention excède huit heures par jour, ce sont plusieurs auxiliaires qui se relayeront.

L'auxiliaire de vie est-elle toujours une femme ?

Les femmes sont les plus nombreuses à exercer le métier d'auxiliaire de vie. Mais 10 % de nos intervenants sont des hommes.

